

MAIRIE DE GARGAS

VAUCLUSE 84400



Tél: 04 90 74 12 70
e-mail : info@gargas.fr
www.gargas.fr

Arrêté municipal portant mise à jour du PLU de la commune de GARGAS

Le Maire de Gargas,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L.153-60 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24/03/2010 approuvant le PLU ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20/06/2024 approuvant le Plan de Prévention des Risques d'inondations sur la commune de Gargas ;

A R R E T E

ARTICLE 1

Le PLU de la commune de Gargas est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet :

- est porté en annexe du PLU, le dossier de PPRi.
- est complétée la liste des Servitudes d'Utilité Publique du PLU.

ARTICLE 2

La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie de Gargas aux horaires habituels d'ouverture.

ARTICLE 3

Le présent arrêté devra être affiché en mairie pendant une durée minimum d'un mois.

ARTICLE 4

Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet du Vaucluse et une copie sera adressée à Monsieur le directeur départemental des territoires du Vaucluse.

Fait à Gargas, le 9 septembre 2024

Le maire,
Bruno VIGNE-ULMIER

